

AVENANT N°9

à la convention constitutive du Fonds Local d'Aide aux jeunes en difficulté

* * *

Vu la convention en date du 04 Septembre 2009 , constituant le Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficulté de la Mission Locale TECHNOWEST,

Il est convenu et arrêté entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1:

En application de l'article 4 de la convention sus visée, l'abondement financier du Fonds Local d'Aide aux Jeunes Mission Locale TECHNOWEST au titre de l'exercice 2017 s'élève à : **3 128,40 €.**

ARTICLE 2 :

Chaque année, la Mission Locale TECHNOWEST effectuera l'appel de fonds au mois de Novembre.

La commune versera la somme de **3 128,40 €** en une seule fois au gestionnaire du Fonds Local au compte de :

Mission Locale TECHNOWEST
Crédit Mutuel Mérignac cpte n° 06190595141

Fait à Mérignac le

Patrick BOBET
Maire du BOUSCAT

Jean Marc GUILLEMBET
Président
de la Mission Locale Technowest

